

Destinataires :

- Clubs Gym Aérobie concernés
- Comités Régionaux pour mise en ligne sur sites

Réf : CTR/2017-2018/013

Affaire suivie par *Myriam LE RU* :

OBJET : Déroulement Prévisionnel « Regroupement » Catégories Fédéral et Performance Gymnastique Aérobie - 18 Mars 2018 – Saint Sébastien / Loire

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'étape Regroupement des catégories niveau Fédéral et Performance de Gymnastique Aérobie se déroulera :

DIMANCHE 18 MARS 2018 à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Lieu de la compétition : Complexe sportif de la Martellière,
Avenue de la Martellière 44 230 Saint Sébastien sur Loire

Déroulement prévisionnel : Voir pièce jointe. **des modifications pourront être faites d'ici l'envoi de l'organigramme nominatif**

INFORMATION AMENAGEMENT CATEGORIE « PROGRAMME FEDERAL B » :

Une harmonisation des programmes entre la région CVL et les régions PDL et BRT, n'ayant pas été faite suite à la réorganisation des territoires et système compétitif, **il est autorisé, à titre dérogatoire et exceptionnel, pour cette saison, de présenter une équipe, en Fédérale B, composée de 3 gymnastes minimum au lieu de 5 minimum prévus règlementairement (brochure FFG)**

Une pénalité de 0,20 pt par gymnaste manquant sera appliquée sur la note finale.

Si 3 gymnastes uniquement composent l'équipe : déduction de 0,40 pt

Si 4 gymnastes uniquement composent l'équipe : déduction de 0,20 pt

ENGAGEMENTS :

Filière Performance : Individuels = 22 € ; Trios = 26 € ; Groupes = 36 €

Filière Fédérale: Individuels = 16 € ; Trios = 20 € ; Groupes = 32 €

Modalités règlement : (chèque à l'ordre de "Comité Régional des pays de la Loire") ou par virement bancaire (RIB sera transmis aux clubs) à réception du bordereau de paiement **et impérativement avant le 12 mars 2018**

Attention: les demandes de repêchage en catégorie fédérale ne sont pas autorisées. Toute demande particulière doit être adressée à Benoît Baguelin.

FORFAITS :

Les forfaits connus doivent être déclarés via engagym et copie mail à **Myriam LE RU** et **Benoit BAGUELIN** -10 jours avant la date de compétition, soit le **8 mars 2018**

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements fixée au 8 mars : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.(plus tard 10 jours avant la date de la compétition).
- **Après le 8 mars**, les droits d'engagement restent dûs– Un certificat médical doit être fourni, le jour de la compétition ou au plus tard le mardi qui suit la compétition
- Forfait non déclaré et/ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés et amende de 30 € par individuel et 200 € par équipe ou trio

MUSIQUES :

A télécharger via « DJGYM » avant le 3 mars 2018

Charger également les musiques imposées (les nommer comme suit : Catégorie – Club – Gymnastes).

En cas de problème de chargement sur le site, envoyez les musiques par mail à myriam.leru29@gmail.com

Un mail = une musique et mettre dans l'objet le titre de la musique (Catégorie – Club – gym).

Les entraîneurs devront avoir en leur possession une clé USB avec toutes les musiques de leur club nommée comme indiqué ci-dessus, ceci afin de pouvoir pallier rapidement à tout problème.

Prévoir une clé USB en support musical de remplacement

Vous trouverez en pièce jointe le dossier d'accueil club à consulter avec attention.

VERIFICATION DES LICENCES

Attention : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

JUGES

Chaque club est tenu de présenter un juge diplômé niveau 1 et un juge niveau 2 minimum, disponible sur toute la durée de la compétition (même personne ou personne différente) et ne faisant pas partie des juges convoqués.

Fédéral B: une personne licenciée, n'étant pas obligatoirement titulaire d'un diplôme de juge.

Fédéral A : niveau 1

National A et B : niveau 2, 3, 4

Les juges devront être en possession de leur carnet de juge et leur licence 2017-2018. L'absence de présentation de la licence entraînera l'exclusion du juge pour la compétition.

Ils doivent également avoir pris connaissance de tous les documents de la saison présents sur le site fédéral (Règlement Technique, Lettre FFGYM Aérobie 2017-2018, Lettres FFGym n°1 et 2, feuilles de jugement, didacticiels...)

Les clubs ne présentant pas de juge dans leur filière d'engagement (fédéral et national), se verront attribuer une amende de 200€ conformément à la réglementation.

Le nom des juges et leur niveau est à envoyer par mail à Julie Roussel (roussel.ju@gmail.com) pour le 3 Mars dernier délai.

Les talons aiguilles sont interdits dans la salle. Merci de passer l'information à vos juges.

Les juges officiant sur la compétition, devront assister aux réunions préalables à la compétition et s'y présenter à l'heure.

En cas de problème pour trouver un juge, il est possible et autorisé de s'arranger avec un juge d'un autre club.

La tenue des juges sera conforme à la réglementation. Se munir de son livret de juge et de sa licence 2018.

ENTRAINEURS :

Un seul entraîneur par équipe ou solo est autorisé en salle d'échauffement.

Les entraîneurs doivent être licenciés et en tenue de sport. Les entraîneurs qui ne sont pas en tenue se verront refuser l'accès en salle d'échauffement et 1pt de pénalisation sur le total de leur équipe ou gymnaste (réglementation fédérale)

Rappel : L'application de la réglementation spécifique à l'adresse des gymnastes, juges et entraîneurs sera celle du niveau national.

Pour tout renseignement technique contacter Julie ROUSSEL

Email : rousseau.ju@gmail.com

Nous vous souhaitons bonne réception de ces précisions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos salutations sportives les meilleures.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**



**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**

**C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges – Myriam LE RU- Julie Roussel- COL- Membres du déroulement
convoqués- CD44**